

(le 25 août 1875)

Aide à l'administration des péages

à Genève: M. Pierre Bonnard, de Carouge, actuellement employé au chemin de fer à Genève;

Télégraphiste à Schmerikon: > Philippe Kuster, de Schmerikon (St-Gall), actuellement aide au bureau des postes et des télégraphes au dit lieu;

> Vallorbes: M^{me} veuve Nanette Vallotton, buraliste de poste, de Vallorbes (Vaud);

(le 27 août 1875)

Contrôleur des péages aux Verrières: M. Constant Lecoultre, du Brassus (Vaud), actuellement chef de gare aux Verrières (Neuchâtel);

Buraliste postal à Schmerikon: M. Philippe Kuster, télégraphiste, de Schmerikon;

Télégraphiste à Lausanne: > Gustave Besson, de Bofflens (Vaud), télégraphiste à Brigue.

INSERTIONS.

*Les publications marquées d'un * ne sont destinées qu'à l'édition française de la Feuille fédérale. On est prié de l'indiquer clairement sur les manuscrits destinés à ces publications.*

Mise au concours.

Le Commissariat des guerres central met au concours les places vacantes désignées ci-après:

- 1^o Une place d'employé. Traitement annuel dans les limites de la loi.
- 2^o La place de garçon de bureau et de magasinier. Traitement annuel fr. 1800.

Les postulants doivent adresser leurs offres de service, affranchies et cachetées, accompagnées si possible de certificats, d'ici au samedi 11 septembre prochain, au bureau du Commissariat des guerres central à Berne, où il sera donné connaissance des conditions exigées.

Berne, le 24 août 1875.

Le Commissariat des guerres central.

AVIS

du

Département fédéral des Péages.

Il est recommandé à l'attention du public de ne pas perdre de vue que, pour éviter des difficultés concernant l'admission en franchise de droits de péages d'envois d'effets de voyageurs qui ne font pas route avec ces derniers, mais les précèdent ou les suivent, de tels envois doivent être accompagnés d'une déclaration exacte.

A cette occasion, il est aussi rappelé que les fonctionnaires de péages sont autorisés par la loi à visiter les effets de voyageurs, et que, dans le cas où cette opération amènerait la découverte de fausses déclarations, soit de tentatives d'importer en franchise des objets tarifés sous la désignation d'effets de voyageurs, un tel fait motivera l'application d'une amende d'un taux d'autant plus élevé que les allègements accordés aux voyageurs pour leurs effets sont étendus.

Dans l'intérêt des voyageurs, la présente communication est recommandée spécialement à l'attention des administrations de chemins de fer et des agences en douane.

Berne, le 20 août 1875.

Le Département fédéral des Péages.

Chemins de fer suisses.

A partir du 1^{er} septembre 1875, un nouveau règlement et tarif pour le transport des malades entrera en vigueur sur tout le réseau suisse.

Des exemplaires sont à la disposition du public dans toutes les gares principales.

Berne, le 19 août 1875.

Au nom de l'Administration en charge :
La Direction du Jura-Berne-Lucerne.

Mise au concours.

Dans le courant du mois d'octobre prochain, il sera organisé à Berne un cours théorique pour des aspirants-télégraphistes, accessible à toute personne qui présentera un certificat de bonne mœurs et qui justifiera de la possession des connaissances théoriques et pratiques nécessaires pour l'intelligence du cours.

Pour les apprentis (volontaires), les aides du sexe féminin, les aides particuliers des bureaux spéciaux, ainsi que pour les fonctionnaires de l'administration des postes suisses, le cours d'instruction est donné gratuitement, mais sans indemnité de la part de l'administration des télégraphes, tandis que les autres aspirants ont à payer un droit d'admission de fr. 30.

Le cours sera précédé d'un examen préliminaire, auquel tous les aspirants, sauf les apprentis (volontaires), devront se soumettre, et qui portera notamment sur la connaissance du service pratique de la télégraphie et d'au moins deux langues nationales. On exigera, en outre, un certain degré d'instruction générale et une bonne écriture.

Ne sont pas admises les offres de service de personnes âgées de moins de 16 ou de plus de 25 ans, ou de celles que leur constitution physique rend impropres au service des télégraphes.

Le cours sera suivi d'un examen final, ensuite duquel les aspirants reconnus capables recevront un brevet qui leur donnera le droit de postuler les places de télégraphistes.

Le cours, y compris l'examen final, durera quatre semaines; la date de son commencement sera notifiée aux aspirants en temps opportun.

Les personnes qui voudront y prendre part sont invitées à adresser leurs offres par lettres affranchies, accompagnées de certificats d'âge, de mœurs et d'instruction, *d'ici au 10 septembre 1875*, à l'Inspection des télégraphes la plus rapprochée (Lausanne, Berne, Olten, Zurich, St-Gall et Coire), qui fournira sur demande tout renseignement ultérieur.

Berne, le 15 août 1875.

Le Chef du Département des Postes
et des Télégraphes :

Eugène Borel.

Mise au concours.

En application de l'art. 2 de l'ordonnance du Conseil fédéral du 27 juin 1873, les places suivantes d'apprentis-télégraphistes sont mises au concours :

1	place à Brigue,	}	Arrondissement de Lausanne.
4	» » Genève,		
3	» » Lausanne,		
1	» » Montreux,		
1	» » Morges,		
1	» » Nyon,		
1	» » Sion,		
3	» » Vevey,		
1	» » Yverdon.		
2	» » Berne,		
3	» » la Chaux-de-Fonds,		
1	» » Interlaken,		
1	» » Langenthal,		
3	» » Neuchâtel,		
1	» » Soleure.	}	Arrondissement d'Olten.
3	» » Bâle,		
1	» » Delémont,		
4	» » Lucerne,		
2	» » Olten,		
1	» » Zofingue.	}	Arrondissement de Zurich.
2	» » Schaffhouse,		
1	» » Uster,		
2	» » Winterthour,		
1	» » Zurich.	}	Arrondissement de St-Gall.
1	» » Frauenfeld,		
1	» » Glaris,		
1	» » Ragaz,		
1	» » Rapperswyl,		
1	» » Romanshorn,		
4	» » St-Gall,	}	Arrondissement de Coire.
1	» » Wattwyl.		
1	» » Bellinzone,		
4	» » Coire,		
1	» » Locarno,		
1	» » Lugano.		

Les candidats à ces places de volontaires doivent adresser leurs demandes par écrit et franco, en y ajoutant :

- 1° un acte de naissance ;
- 2° un certificat de mœurs ;
- 3° des certificats attestant les études qu'ils ont faites.

Les pièces doivent être déposées, d'ici au 10 septembre 1875, aux Inspections des télégraphes des arrondissements ci-dessus désignés.

Les demandes de personnes au-dessous de l'âge de 16 ans ou ayant dépassé celui de 25 ans ne seront pas prises en considération; il en est de même de celles de personnes que leur constitution physique rendrait impropres au service télégraphique.

Les personnes qui rempliront les conditions susmentionnées auront à se soumettre à un examen préliminaire, qui aura lieu à Lausanne, Berne, Olten, Zurich, St-Gall, Coire et Bellinzone, examen pour lequel elles seront appelées dans la seconde moitié du mois de septembre par les Inspections des télégraphes respectives, afin de justifier de leurs connaissances et de leurs aptitudes.

Outre un certain degré de connaissances générales, telles qu'on les acquiert dans une bonne école secondaire ou normale, on exigera spécialement une écriture bien lisible, une connaissance suffisante de deux langues nationales, ainsi que de l'arithmétique et de la géographie.

Le temps d'apprentissage est d'un an; cependant les apprentis-télégraphistes qui, après six mois, satisferont complètement, soit sous le rapport de leur service, soit sous celui de leur conduite, seront payés à dater du 7^{me} mois jusqu'à l'époque du cours final à raison de fr. 2 par jour, tandis que les autres seront renvoyés.

Les mesures nécessaires seront prises pour que les volontaires reçoivent pendant la durée de l'apprentissage l'instruction nécessaire dans toutes les parties théoriques et pratiques du service télégraphique.

L'apprentissage est suivi d'un cours final et d'un examen, lequel, s'il est bien subi, donne droit au placement du candidat comme aide provisoire à fr. 3 par jour.

Chaque élève télégraphiste est tenu de fournir une caution personnelle de fr. 500, laquelle reste valable pour son placement ultérieur comme aide-télégraphiste.

Les formulaires nécessaires sont fournis par les Inspections des télégraphes respectives.

Les Inspections des télégraphes susmentionnées feront parvenir sur demande affranchie les renseignements détaillés concernant l'examen préliminaire, l'instruction, l'examen et l'obtention du brevet.

Berne, le 17 août 1875.

Le Chef du Département des Postes
et des Télégraphes :

Eugène Borel.

Ecole polytechnique fédérale suisse à Zurich.

Tableau des cours

*qui se donneront pendant l'année scolaire 1875/76, soit pendant
le semestre d'hiver, du 11 octobre 1875 au 19 mars 1876,
à l'Ecole polytechnique.*

A. Ecole d'architecture (3 ans). *Lasius*, principal.

(1^{re} année.) *Orelli*: Calcul différentiel et intégral. *Fiedler*: Géométrie descriptive avec exercices. *Glabach*: Art de construire et dessin de constructions. *Stadler* et *Lasius*: Exercices de composition. *Stadler*: Dessin d'ornementation. *Kinkel*: Histoire de l'art dans l'antiquité. *Holzhalb*: *Dessin du paysage. *Keiser*: *Exercices de modelage.

(En outre, pendant le semestre d'été de la première année: technologie chimique des matériaux de construction et pétrographie.)

(2^e année.) *Stadler*: Etude des styles. *Stadler* et *Lasius*: Exercices de composition. *Lasius*: Art de construire; dessin de constructions; étude des bâtiments; théorie des ombres; perspective avec exercices. *Pestalozzi*: Ponts et chaussées. *Werdmüller*: Dessin de figures.

(3^e année.) *Stadler*: Etude des styles. *Stadler* et *Lasius*: Exercices de composition. *Lasius*: Art de construire et dessin de constructions; étude des bâtiments. *Stadler*: Dessin d'ornementation, décorations et étude des couleurs. *Heim*: Géologie technique. *Rüttimann*: Droit administratif.

B. Ecole du génie civil (3 1/2 ans.) *Culmann*, principal.

(1^{re} année.) *Frobenius*: Calcul différentiel et intégral. *Méquet*: Le même cours en français. *Fiedler*: Géométrie descriptive, avec exercices. *Kargl*: Mécanique industrielle. *Glabach*: Art de construire (y compris la théorie des ombres et la perspective); dessin de constructions. *Wild*: Dessin des plans.

(2^e année.) *Frobenius*: Théorie des équations différentielles ordinaires. *Méquet*: Le même cours en français. *Kargl*: Mécanique industrielle, 2^e partie. *Fiedler*: Géométrie de position, avec exercices. *Heim*: Géologie

industrielle. *Wild* : Topographie. *Fritz* : Description des machines, avec exercices. *Weber* : Physique industrielle. *Culmann* : Statique graphique, avec exercices.

(3^e année.) *Fliegner* : Etude théorique des machines, 2^e partie. *Wild* : Géodésie. *Culmann* : Terrassements, ponts en pierre et tunnels, exercices de construction. *Pestalozzi* : Endiguements et corrections de rivières. *Wild* : Dessin de cartes. *Wolf* : Introduction à l'astronomie.

(4^e année, VII^e semestre.) *Culmann* : Ponts en fer et chemins de fer; exercices de construction. *Pestalozzi* : Endiguements et corrections de rivières. *Wild* : Dessin de cartes. *Rüttimann* : Droit administratif. *Wolf* : Mécanique céleste; répétitions d'astronomie; astronomie supérieure. *Cohn* : Economie nationale et politique économique.

(Pendant le semestre d'été il sera donné en outre: *Technologie chimique des matériaux de construction*; *astronomie* (1^{re} partie) *avec exercices à l'observatoire, suite de la statique graphique, arpentage et pétrographie.*)

C. Ecole de mécanique industrielle. (3 ans.) *Veith*, principal.

(1^{re} année.) *Frobenius* : Calcul différentiel et intégral. *Méquet* : Le même cours en français. *Fiedler* : Géométrie descriptive, avec exercices. *Geiser* : Géométrie analytique plane. *Kargl* : Mécanique industrielle, 1^{re} partie. *Fritz* : Dessin de machines.

(2^e année.) *Frobenius* : Théorie des équations différentielles ordinaires. *Méquet* : Le même cours en français. *Kargl* : Mécanique industrielle, 2^{me} partie. *Weber* : Physique industrielle. *Veith* : Structure des machines et construction de machines. *Schmidt* : Technologie mécanique. *Fiedler* : *Projection; coordonnées.

(3^e année.) *Fliegner* : Mécanique théorique, 2^e partie; chapitres choisis de la mécanique théorique. *Veith* : Turbines et roues à eau; machines motrices hydrauliques; construction de machines. *Geiser* : Mécanique analytique. *Lasius* : Constructions civiles, avec exercices de dessin. *Cohn* : Economie nationale et politique économique.

(Pendant le semestre d'été de la première année: *Métallurgie et technologie chimique des matériaux de construction.*)

D. Ecole de chimie industrielle (2 ans.) *Kopp*, principal.

(1^{re} année.) *Meyer* : Chimie inorganique; chimie analytique; pratique de chimie analytique. *Kopp* : Fabrication de produits chimiques; objets en verre et en terre. *Kennigott* : Minéralogie. *Cramer* : Traits généraux de la botanique. *Mousson* : Physique chimique; physique expérimentale. *Fritz* : Etude descriptive des machines; dessin industriel. *Frey* : Zoologie.

(2^e année.) *Kopp* : Blanchiment, teinture, impression sur étoffes; exercices au laboratoire. *Gnehm* : Technologie de la mécanique. *Fritz* : Dessin industriel. *Kennigott* : Détermination des minéraux. *Heim* : Géologie technique. *Meyer* : Analyses chimiques. *Schär* : Chimie pharmaceutique. *Heer* : Botanique pharmaceutique.

(Pendant le semestre d'été. Première année: Chimie organique; chimie analytique; métallurgie; technologie chimique des matériaux de construction; zoologie générale; botanique spéciale. — Seconde année: Chauffage et éclairage; cristallographie appliquée; pharmacognosie.

E. Ecole agricole et forestière.

1. Ecole forestière (2½ ans). Landolt, principal.

(1^{re} année.) Stocker: Mathématiques. Mousson: Physique expérimentale. Meyer: Chimie inorganique. Guillebeau: Zoologie. Cramer: Eléments de botanique générale. Kopp: Eléments des sciences forestières. Wild: Dessin de plans.

(Pendant le semestre d'été: Chimie organique; botanique spéciale; pétrographie; protection des forêts avec zoologie appliquée; exercices botaniques au microscope; excursions avec exercices.)

(2^e année.) Wild: Dessin de plans; topographie. Pestalozzi: Ponts et chaussées. Schulze: Chimie agricole. Heim: Géologie générale. Cohn: Economie nationale et politique économique. Kopp: Etude du climat et des terrains. Landolt: Taxations; excursions et exercices pratiques.

(Pendant le semestre d'été: Arpentage; physiologie des plantes avec expériences; éléments du droit; sylviculture; théorie de l'aménagement des forêts de l'Etat et statistique; études financières. Excursions et exercices.)

(3^e année, V^e semestre). Landolt: Etudes financières; étude de l'exploitation; calculs de la valeur des forêts; excursions et exercices. Pestalozzi: Usage du théodolite avec exercices. Rüttimann: Droit administratif.

2. Ecole agricole (2½ ans). Krämer, principal.

(1^{re} année.) Stocker: Mathématiques. Meyer: Chimie inorganique. Mousson: Physique expérimentale. Guillebeau: Zoologie. Cramer: Botanique générale. Cohn: Economie nationale et politique économique. Krämer: Introduction aux études agricoles. Wild: *Dessin de plans.

(Pendant le semestre d'été: Chimie organique; physique expérimentale; anatomie et physiologie des mammifères domestiques; botanique spéciale; physiologie botanique; exercices microscopiques; pétrographie; politique agricole; histoire et littérature des sciences agricoles; dessin de plans.)

(2^e année.) Schulze: Chimie agricole. Heim: Géologie générale. Cohn: Science financière. Nowacki: Agriculture générale, drainage et irrigation. Krämer: Etude générale des produits animaux. Berdes: Hygiène des animaux domestiques. Frits: Etude des machines et instruments agricoles. Krämer: Agriculture générale. Cramer: Exercices microscopiques. Pestalozzi: *Ponts et chaussées. Wild: *Topographie.

(Pendant le semestre d'été: Chimie agricole; exercices dans le laboratoire de chimie agricole; exercices microscopiques; culture générale et spéciale des plantes; horticulture; élève de l'espèce bovine; maladies des animaux domestiques; épizooties; extérieur du cheval, ferrage et élève des chevaux; machines et instruments agricoles; ponts et chaussées; arpentage; législation et droit agricoles; étude de l'exploitation agricole.)

(3^e année, V^e semestre). Krämer: Devis agricoles et tenue des livres; élève des moutons et des porcs; technologie de chimie agricole; exercices d'agronomie. Schulze: Laboratoire de chimie agricole. Lastus: Construc-

tions agricoles. *Köhler* : Viticulture et soins à donner aux vins ; culture des arbres fruitiers et pomologie. *Rüttimann* : Droit administratif. *Landolt* : *Aménagement des forêts.

F. Ecole normale des sciences mathématiques et naturelles. *Fiedler*, principal.

(Il n'y a dans cette section aucun programme d'enseignement généralement obligatoire ; en revanche, le principal fixera à chaque élève un plan individuel, selon la direction de ses études et le degré de son avancement, sans préjudice des cours qu'il pourrait suivre dans d'autres sections.)

1. Section des mathématiques.

(1^{re} année.) *Frobenius* : Calcul différentiel et intégral. *Méquet* : Le même cours en français. *Geiser* : Géométrie analytique plane ; géométrie synthétique. *Kargl* : Mécanique industrielle, 1^{re} partie. *Fiedler* : Géométrie descriptive avec exercices. *Fritz* : Dessin industriel. *Wild* : Topographie.

(Années suivantes.) *Frobenius* : Théorie des équations différentielles ordinaires. *Méquet* : Le même cours en français. *Fiedler* : Géométrie de position ; courbes algébriques. *Kargl* : Mécanique industrielle, 2^e partie. *Geiser* : Mécanique analytique ; courbes planes ; théorie des fonctions elliptiques. *Schwarz* : Théorie des équations algébriques. *A. Meyer* : Théorie des nombres. *Weber* : Physique industrielle ; physique pratique. *Fliegner* : Théorie des machines, 2^e partie. *Wolf* : Introduction à l'astronomie ; mécanique céleste ; répétitions d'astronomie ; astronomie supérieure. *Fiedler* et *Frobenius* : Exercices d'enseignement mathématique. *Stickelberger* : Théorie des fonctions coniques ; fonctions d'une variable complexe. *Amstein* : Théorie des intégrales déterminées.

2. Section des sciences naturelles.

(1^{re} année.) *Mousson* : Physique chimique. *Meyer* : Chimie inorganique ; chimie analytique ; analyses chimiques. *Kennigott* : Minéralogie. *Cramer* : Botanique générale. *Frey* : Zoologie.

(Années suivantes.) *Meyer* : Analyses chimiques. *Kopp* : Exercices de chimie industrielle ; fabrication de produits chimiques. *Kennigott* : Détermination des minéraux. *Cramer* : Exercices microscopiques. *Weith* : Constitution des combinaisons du carbone. *Weilenmann* : Météorologie générale. *Heim* : Géologie générale ; histoire primitive de l'homme. *C. Mayer* : Paléontologie.

G. Ecole des belles-lettres et des sciences morales et politiques. *Rambert*, principal.

1. Sciences naturelles. *Mousson* : Physique expérimentale. *V. Meyer* : Dérivés du benzol. *Cramer* : Exercices microscopiques ; botanique générale. *Kennigott* : Minéralogie. *C. Mayer* : Paléontologie ; stratigraphie des roches sédimentaires. *Jaggi* : Flore suisse. *Frey* : Zoologie. *Stutz* : Histoire de la création. *Weilenmann* : Météorologie générale. *Heim* : Constitution des combinaisons du carbone ; réactions de chimie organique. *Schär* : Médicaments principaux des peuples de l'Asie orientale. *Heim* : Géologie générale ; histoire primitive de l'homme. *Dodel* : Botanique générale. *Gnehm* : Chapitres choisis de l'analyse technique. *Egli* : Géographie physique ; histoire de la

géographie. *Abeljanz*: Répétitions de chimie organique. *Keller*: Histoire du développement de l'homme et des vertébrés; cours d'exercices de zoologie microscopique. *Schoch*: Les poissons de la Suisse et la pisciculture artificielle. *Baltzer*: Etude générale des formations géologiques; les charbons envisagés au point de vue géologique, chimique et industriel; développement des sciences naturelles. *Choffat*: Apparition et développement des êtres organisés dans les périodes géologiques; orographie et stratigraphie de la chaîne du Jura.

2. **Sciences mathématiques.** *Wolf*: Astronomie supérieure. *Weilenmann*: Cours populaires sur l'astronomie. *Kleiner*: Analyse spectrale; acoustique. *Rebstein*: Géodésie supérieure; méthode des plus petits carrés. *Amstein*: Théorie des intégrales déterminées. *Schinz*: Géométrie analytique plane; éléments du calcul différentiel et intégral; couple de rotation. *Hug*: Géométrie des coordonnées planes; calcul différentiel et intégral; exercices pédagogiques. *Weiler*: Calcul des probabilités. *Herzog*: Théorie des surfaces courbes. *Stickelberger*: Théorie des fonctions coniques; fonctions d'une variable complexe.

3. **Langues et belles-lettres.** *Kinkel*: Histoire de la littérature allemande; enseignement de la diction. *Rambert*: Histoire de la littérature française; exercices élémentaires; exercices supérieurs. *Arduini*: Il teatro italiano; esercizi di lingua; esercizi di grammatica. *Tschischwitz*: Grammaire anglaise élémentaire; exercices grammaticaux; Henry IV de Shakespeare; biographie et poèmes de Robert Burns. *Stiefel*: Les auteurs dramatiques allemands du 19^e siècle.

4. **Sciences historiques et politiques.** *Scherr*: Siècle de Frédéric-le-Grand; caractères de l'histoire universelle. *Kinkel*: Histoire de l'art antique; l'art chez les peuples mahométans. *Rüttimann*: Droit de change; droit public fédéral de la Suisse; droit public des Cantons suisses. *Cohn*: Economie nationale et politique économique; socialisme et communisme; conversations sur l'économie politique populaire; sciences financières. *Contzen*: Questions modernes d'économie publique; éléments de l'économie nationale; histoire de l'économie nationale. *Steinmann*: Histoire, administration et exploitation des chemins de fer; chapitres choisis de la science du commerce. *Bourcart*: Economie industrielle. *Fehr*: Esthétique; histoire de la pédagogie.

5. **Beaux-arts.** *Keiser*: Modelage sur argile et sur plâtre. *Stadler*: Dessin d'ornementation. *Holzhalb*: Dessin du paysage. *Werdmüller*: Dessin de la figure.

H. Cours préparatoire de mathématiques (1 an). *Orelli*, principal.

Crelli: Mathématiques. *Stocker*: Mathématiques, en français. *Mousson*: Physique expérimentale. *Hemming*: Éléments de géométrie descriptive. *Valat* et *Berl*: Géométrie pratique. *Fritz*: Dessin industriel. *Michler*: Chimie inorganique expérimentale. *Keller*: Langue allemande. *Rambert*: Langue française.

Les jeunes gens qui désirent être admis doivent en adresser la demande écrite au Directeur, **le 4 octobre au plus tard**. La demande du candidat doit indiquer la division de l'Ecole et l'année d'études dans laquelle il veut entrer, et être accompagnée de l'autorisation écrite de

ses parents ou de son tuteur, avec l'adresse exacte de ceux-ci. A ces pièces doivent être joints une expédition authentique de l'acte de naissance du postulant (qui doit être âgé au moins de 17 ans pour entrer dans la première année d'une subdivision ou dans le cours préparatoire de mathématiques), un passeport ou un acte d'origine, un certificat de bonnes mœurs et une attestation de ses études préparatoires ou de son apprentissage professionnel. La finance d'inscription réglementaire doit être déposée, au Secrétariat du Conseil d'école, avant le commencement des examens.

Les examens d'admission commencent le **11 octobre**. Le règlement donne les renseignements nécessaires sur les connaissances exigées et sur les conditions moyennant lesquelles les candidats peuvent être dispensés de subir les examens d'admission.

On peut s'adresser au Secrétariat de la Direction pour demander des exemplaires des programmes et du règlement d'admission.

Zurich, le 14 août 1875.

Au nom du Conseil d'Ecole suisse,
Le Directeur de l'Ecole polytechnique :

Culmann.

NOTE. Les cours marqués d'un * ne sont pas obligatoires dans la section respective.

Citation édictale.

Les époux Victor Grivel, de Chapelle, Canton de Fribourg, demandeur, et Hélène née Barbey, défenderesse, sans domicile connu actuellement, et dont le procès en divorce est pendant devant le Tribunal fédéral, sont sommés par les présentes à comparaître le jeudi 30 septembre prochain, à 8 heures du matin, à la barre du Tribunal fédéral, pour entendre statuer en leur dite cause; en cas de non-comparution des parties, il sera procédé selon droit en leur absence.

Lausanne, le 17 août 1875.

Par ordre du Tribunal fédéral,
Le Greffier du Tribunal fédéral :
Hafner.

Publication.

La naturalité de la personne ci-après désignée, dont l'acte de décès a été transmis, doit être constatée, savoir :

Joseph Bordabozano?, physicien, né à Tercinosche (?) en Suisse, décédé à l'hôpital militaire de Sétif le 6 octobre 1874, à l'âge de 56 ans.

Les Chancelleries d'Etat des Cantons, ainsi que les autorités de police et de commune sont priées de prêter leur coopération dans le but susmentionné.

Berne, le 19 août 1875.

La Chancellerie fédérale.

Publication.

En application de l'art. 40 du règlement de l'Ecole polytechnique suisse, il est porté à la connaissance du public que le Conseil d'école suisse, sur la proposition motivée des Conférences de chimie industrielle et de la section forestière, a décerné les prix suivants pour la solution des questions ci-après :

a. *Sujet du prix proposé par l'Ecole de chimie industrielle:*

« Recherche expérimentale sur les différents procédés de préparation de la fuchsine, au moyen de l'aniline du commerce, sans le concours de substances vénéneuses; examen comparatif de la fuchsine ainsi préparée avec la fuchsine obtenue au moyen de l'acide arsénique, sous le triple rapport du rendement, de la nuance et du prix de revient »,

à M. Hans Wolff, de Zurich, le prix principal, consistant en une médaille d'argent et un accessit de 130 francs.

b. *Sujet du prix proposé par l'Ecole forestière :*

« Le pâturage dans les forêts considéré dans ses rapports avec la science et l'économie forestières et agricoles »,

à M. Joseph Arnold, de Kulmerau (Lucerne), l'accessit, consistant en une médaille d'argent et une somme de 50 francs.

Berne, le 4 août 1875.

Le Président du Conseil d'école suisse :

C. Kappeler.

Mise au concours.

Les offres de service doivent se faire par écrit, franco et être accompagnées de certificats de mœurs; on exige aussi que les postulants indiquent distinctement leurs prénoms et le lieu de leur domicile et d'origine.

Lorsque le chiffre du traitement n'est pas indiqué, il sera fixé lors de la nomination. Les autorités désignées pour recevoir les demandes d'emploi donneront les renseignements nécessaires.

1) **Receveur** au bureau principal des péages à Gondo (Valais). Traitement annuel fr. 2000 en maximum. S'adresser, d'ici au 15 septembre 1875, à la Direction des péages à Genève.

2) **Facteur** de mandats à Genève.

3) » de ville » »

4) **Chargeur** postal » »

5) **Facteur** de messageries à Nyon.

6) » postal à Begnins (Vaud).

7) » » » Chêne-Bourg (Genève).

8) **Buraliste** postal et facteur à Crassier (Vaud).

9) **Chef** de bureau à Lausanne.

10) **Trois commis** de poste à Lausanne.

11) **Commis** de poste à Montreux.

12) » » » Vevey.

13) **Buraliste** postal à Bullet (Vaud).

14) **Buraliste** postal et facteur à Champéry (Valais).

15) » » » » Chardonne (Vaud).

16) » » » » Charmey (Fribourg).

17) » » » » Grandcouv (Vaud).

18) » » » » Montricher (Vaud).

}

S'adresser, d'ici au 10 septembre 1875, à la Direction des postes à Genève.

}

S'adresser, d'ici au 10 septembre 1875, à la Direction des postes à Lausanne.

- 19) **Buraliste postal et facteur à Ormont-dessus**
(Vaud).
- 20) » » » » **Pampigny**
(Vaud).
- 21) » » » » **St-Georges**
(Vaud).
- 22) » » » » **Vuitteboeuf**
(Vaud).
- 23) » » » » **Yvonand**
(Vaud).
- 24) **Deux facteurs de mandats à Lausanne.**
- 25) **Facteur de ville à Lausanne.**
- 26) **Facteur de banlieue à Lausanne.**
- 27) **Facteur postal à Auberson (Vaud).**
- 28) » » » **Aubonne** »
- 29) » » » **Lutry** »
- 30) **Facteur de messageries, chargeur et**
graisseur à Morat.
- 31) **Facteur postal à Sion.**
- 32) » » » **Villaz-St-Pierre (Frib.).**
- 33) **Trois conducteurs à Lausanne.**
- 34) **Chef de bureau à Berne.**
- 35) **Cinq commis de poste à Berne.**
- 36) **Commis de poste à Thoune.**
- 37) **Buraliste postal à Spiez (Berne).**
- 38) **Chargeur postal à Berne.**
- 39) **Facteur postal à Wangen (Berne).**
- 40) **Deux commis de poste à Neuchâtel.**
- 41) **Administrateur postal de la succursale**
de Bienne.
- 42) **Commis de poste à Bienne.**
- 43) » » » **la Chaux-de-Fonds.**
- 44) **Administrateur postal à Tramelan (Berne).**
- 45) **Commis de poste** » » »
- 46) **Buraliste postal et facteur à Bémont**
(Berne).
- 47) » » » **aux Breuleux**
(Berne).
- 48) » » **et messenger à Cortébert**
(Berne).
- 49) » » **et facteur à Cornol**
(Berne).
- 50) » » » **Courgenay**
(Berne).

S'adresser, d'ici au
10 septembre 1875, à
la Direction des postes
à Lausanne.

S'adresser, d'ici au
10 septembre 1875, à
la Direction des postes
à Berne.

S'adresser, d'ici au
10 septembre 1875, à
la Direction des postes
à Neuchâtel.

- 51) **Buraliste** postal et facteur à Crémine (Berne).
 52) » » » » Damvant (Berne).
 53) » » » » Fahy (Berne).
 54) » » » » Fenin (Neuchâtel).
 55) » » » » aux Geneveys-sur-Coffrane (Neuchâtel).
 56) » » » » à Gorgier (Neuchâtel).
 57) » » » » » Goumois (Berne).
 58) » » » » » Lignièrès (Neuchâtel).
 59) » » » » » Miécourt (Berne).
 60) » » » » à Montfaucon (Berne).
 61) **Buraliste** postal et facteur à Movelier (Berne).
 62) **Buraliste** postal, facteur et messenger à Perles (Berne).
 63) **Buraliste** postal et facteur à Peseux (Neuchâtel).
 64) » » » » » Savagnier (Neuchâtel).
 65) » » » » à Serrières (Neuchâtel).
 66) » » » » et facteur à Soubey (Berne).
 67) **Dépositaire** postal et facteur au Cret du Locle (Neuchâtel).
 68) **Facteur** de ville à Neuchâtel.
 69) **Trois chargeurs** postaux à Neuchâtel.
 70) **Deux facteurs** postaux à Bienne.
 71) **Facteur** postal à la Chaux-de-Fonds.
 72) » » » au Locle.
 73) **Chargeur** postal, concierge et garçon de bureau au Locle.
 74) **Chargeur** postal, garçon de bureau et vaguemestre à Fleurier.
 75) **Facteur** postal à Neuveville.
 76) **Messenger** postal à Neuveville.
 77) **Chargeur** postal à Porrentruy.
 78) **Facteur** rural à Sonvillier.

S'adresser, d'ici au 10 septembre 1875, à la Direction des postes à Neuchâtel.

- 79) **Facteur** à Tramelan. } S'adresser, d'ici au
80) **Chargeur postal** à Bienne. } 10 septembre 1875, à
81) **Quatre conducteurs de poste** à Neuchâtel. } la Direction des postes
à Neuchâtel.
- 82) **Deux commis** à Bâle.
83) **Commis de poste** à Olten.
84) » » » Soleure.
85) **Buraliste postal et facteur** à Trimbach
(Soleure). } S'adresser, d'ici au
86) **Facteur postal** à Olten. } 10 septembre 1875, à
87) **Messenger postal** à Läfelfingen (Bâle- } la Direction des postes
Campagne). à Bâle.
- 88) **Facteur postal et messenger** à Selzach
(Soleure).
89) **Trois conducteurs pour l'arrondissement**
postal de Bâle.
90) **Trois commis de poste** à Aarau.
91) **Commis de poste** à Baden.
92) **Administrateur postal** à Menziken (Ar-
govie).
93) **Commis de poste** à Menziken.
94) **Buraliste postal et facteur** à Brittnau } S'adresser, d'ici au
(Argovie). } 10 septembre 1875, à
95) » » » » Hägglingen } la Direction des postes
(Argovie). à Aarau.
- 96) **Facteur postal** à Wohlen (Argovie).
97) **Conducteur postal** à Aarau.
98) **Trois commis de poste** à Lucerne.
99) **Buraliste postal et facteur** à Altbüron
(Lucerne).
100) » » » » Sattel
(Schwyz). } S'adresser, d'ici au
101) **Dépositaire postal et facteur** à Gross- } 10 septembre 1875, à
dietwyl (Lucerne). } la Direction des postes
102) **Dépositaire postal et facteur** à Rothen- } à Lucerne.
thurm (Schwyz).
103) **Facteur postal** à Lucerne.
104) **Facteur de messageries** à Lucerne.
105) **Garçon de bureau** à Lucerne.
106) **Sept commis de poste** à Zurich.
107) **Administrateur postal** à Aussersihl (Zu- } S'adresser, d'ici au
rich). } 10 septembre 1875, à
108) **Commis de poste** à Aussersihl. } la Direction des postes
à Zurich.

- 109) **Administrateur** postal à Stæfa (Zurich).
 110) **Commis** de poste à Stæfa.
 111) » » » Wädensweil.
 112) **Deux commis** de poste à Winterthur.
 113) **Buraliste** postal et facteur à Dozweil
 (Thurgovie).
 114) » » » Dussnang
 (Thurgovie).
 115) » » » à Emmishofen (Thurg.).
 116) **Facteur** postal » » »
 117) » » » Eglisau (Zurich).
 118) » » » Bæretswèil (Zurich).
 119) » » » Herliberg »
 120) » » » Hœngg »
 121) » » » Neumünster »
 122) » » » Oberstrass »
 123) » » » Schaffhouse.
 124) **Facteur** de messageries à Schaffhouse.
 125) » postal à Wetzikon (Zurich).
 126) **Deux facteurs** postaux à Zurich.
 127) » » de messageries à Zurich.
 128) **Garçon** de bureau à Zurich.
 129) **Conducteur** postal » »
 130) **Deux commis** de poste à St-Gall.
 131) **Commis** de poste à Einsiedeln.
 132) » » » Glaris.
 133) **Buraliste** postal à Berneck (St-Gall).
 134) **Dépositaire** postal et facteur à Ræfis (St-Gall).
 135) **Deux facteurs** postaux à Gossau (St-Gall).
 136) **Facteur** postal à Lichtensteig »
 137) » » » Untereggen »
 138) » » » Waldstatt »
 139) » » » Wolfhalden (Appenzell).
 140) **Garçon** de bureau à Wyl (St-Gall).
 141) **Conducteur** postal pour l'arrondissement
 de St-Gall.

S'adresser, d'ici au
 10 septembre 1875, à
 la Direction des postes
 à Zurich.

S'adresser, d'ici au
 10 septembre 1875, à
 la Direction des postes
 à St-Gall.

- 142) **Trois commis de poste** à Coire.
- 143) **Buraliste postal et facteur** à Alvenueubad (Grisons).
- 144) » » » » Langwies (Grisons).
- 145) » » » » Samnaun (Grisons).
- 146) **Deux facteurs postaux** à Wallenstadt.
- 147) **Facteur postal** à Flums (St-Gall).
- 148) **Commis de poste** à Bellinzone.
- 149) **Administrateur postal** à Airolo (Tessin).
- 150) **Commis de poste** à Airolo.
- 151) **Administrateur postal** à Biasca (gare) (Tessin).
- 152) **Buraliste postal et facteur** à Cavigliano (Tessin).
- 153) **Facteur postal et messenger** à Bellinzone.
- 154) » » et **leveur de boîtes** à Locarno.
- 155) » » et **chargeur** à Olivone (Tessin).
- 156) **Facteur postal et messenger** à Entlebuch (Lucerne).
- 157) **Dépositaire postal et messenger** à Hohenrain (Lucerne).
- 158) **Buraliste postal, facteur et messenger** à Subingen (Soleure).
- 159) **Commis de poste** à Bâle.
- 160) **Buraliste postal** à La Ferrière (Berne). S'adresser, d'ici au 10 septembre 1875, à la Direction des postes à Neuchâtel.
- 161) **Dépositaire postal et facteur** à Zollikofen (Berne). S'adresser, d'ici au 10 septembre 1875, à la Direction des postes à Berne.
- 162) **Télégraphiste** à Nidau (Berne). Traitement annuel fr. 200, plus la provision des dépêches. S'adresser, d'ici au 7 septembre 1875, à l'Inspection des télégraphes à Berne.
- 163) **Télégraphiste** à Coire. Traitement annuel dans les limites de la loi fédérale du 2 août 1873. S'adresser, d'ici au 14 septembre 1875, à l'Inspection des télégraphes à Coire.
- 164) **Télégraphiste** à Göschenen (Uri). Traitement annuel fr. 200, plus la provision des dépêches. S'adresser, d'ici au 14 septembre 1875, à l'Inspection des télégraphes à Zurich.

S'adresser, d'ici au 10 septembre 1875, à la Direction des postes à Coire.

S'adresser, d'ici au 10 septembre 1875, à la Direction des postes à Bellinzone.

S'adresser, d'ici au 10 septembre 1875, à la Direction des postes à Lucerne.

S'adresser, d'ici au 10 septembre 1875, à la Direction des postes à Bâle.

- 1) **Conducteur postal** à Zurich.
- 2) **Deux chargeurs postaux** à Zurich.
- 3) **Facteur postal** à Horgen (Zurich).
- 4) » » » Wädensweil (Zurich).
- 5) » » » Richtersweil »
- 6) **Commis de poste** à Winterthour.
- 7) **Commis de poste** à Berthoud (Berne).
- 8) **Buraliste postal** à Nidau »
- 9) **Facteur postal** à Walzenhausen (Appenzell).
- 10) **Dépositaire postal** à Widnau (St-Gall) et facteur pour la commune de Diepoldsau, avec obligation de prendre son domicile à Widnau.
- 11) **Commis de poste** à Lausanne. S'adresser, d'ici au 3 septembre 1875, à la Direction des postes à Lausanne.
- 12) **Conducteur postal** à Neuchâtel. S'adresser, d'ici au 3 septembre 1875, à la Direction des postes à Neuchâtel.
- 13) **Facteur postal** à Kriens (Lucerne). S'adresser, d'ici au 3 septembre 1875, à la Direction des postes à Lucerne.
- 14) **Télégraphiste** à Kurzenberg (Berne). Traitement annuel fr. 200, plus la provision des dépêches. S'adresser, d'ici au 31 août 1875, à l'Inspection des télégraphes à Berne.
- 15) **Télégraphiste** à Valangin (Neuchâtel). Traitement annuel 200 francs, plus la provision des dépêches. S'adresser, d'ici au 7 septembre 1875, à l'Inspection des télégraphes à Berne.
- 16) **Télégraphiste** à Lancy (Genève). Traitement annuel fr. 200, plus la provision des dépêches. S'adresser, d'ici au 31 août 1875, à l'Inspection des télégraphes à Lausanne.
- 9) **Télégraphiste** à Lugano. Traitement annuel dans les limites de la loi fédérale du 2 août 1873. S'adresser, d'ici au 31 août 1875, à l'Inspection des télégraphes à Bellinzone.
- 10) **Télégraphiste** à la Ferrière (Neuchâtel). Traitement annuel fr. 200, plus la provision des dépêches. S'adresser, d'ici au 31 août 1875, à l'Inspection des télégraphes à Berne.
- 13) **Télégraphiste** à Forch (Zurich). Traitement annuel fr. 200, plus la provision des dépêches. S'adresser, d'ici au 31 août 1875, à l'Inspection des télégraphes à Zurich.
- 14) **Télégraphiste** à Thierachern (Berne). Traitement annuel fr. 200, plus la provision des dépêches. S'adresser, d'ici au 31 août 1875, à l'Inspection des télégraphes à Berne.
- 15) **Télégraphiste** à Kaltbrunn (St-Gall). Traitement annuel fr. 200, plus la provision des dépêches. S'adresser, d'ici au 31 août 1875, à l'Inspection des télégraphes à St-Gall.

S'adresser, d'ici au 3 septembre 1875, à la Direction des postes à Zurich.

S'adresser, d'ici au 3 septembre 1875, à la Direction des postes à Berne.

S'adresser, d'ici au 3 septembre 1875, à la Direction des postes à St-Gall.

INSERTIONS.

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1875
Année	
Anno	
Band	4
Volume	
Volume	
Heft	38
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	28.08.1875
Date	
Data	
Seite	100-118
Page	
Pagina	
Ref. No	10 063 806

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.